

Prochaines séances

Du Conseil municipal

20 juillet à 19 h
17 août à 19 h
21 septembre à 19 h
19 octobre à 19 h
16 novembre à 19 h
21 décembre à 19 h

Horaire de la bibliothèque

Micheline-Gagnon

(jusqu'au 5 septembre 2016)

Lundi et jeudi : 10 h à 20 h
Mardi, mercredi et vendredi :
10 h à 17 h 30

Information : 514 905-2145

Horaire de l'Hôtel de Ville

(jusqu'au 30 septembre 2016)

Lundi au jeudi : 7 h 30 à 12 h
et 12 h 45 à 17 h

Fermé les vendredis

Services citoyens : 514 905-2000

LE MONTRÉALESTOIS

VILLE DE MONTRÉAL-EST

Édition no.4

LE MOT DU MAIRE

Avez-vous fait des travaux de rénovation récemment? Tout projet de rénovation est éprouvant, surtout lorsqu'il s'agit d'un projet majeur, comme de rénover la cuisine ou la salle de bain. Si vous venez d'emménager et que l'occupant précédent a négligé sa demeure pendant longtemps, vous n'ignorez pas que vous aurez beaucoup de retard à rattraper. C'est notre situation, sans compter que nous investissons à long terme pour la communauté, et travaillons sans cesse à l'amélioration de la qualité de vie de nos citoyens. Avant même de commencer les travaux, vous savez que de nombreux désagréments sont à prévoir, et que tous les occupants de la maison en viendront tôt ou tard à manquer de patience!

Cet été, et pour les mois à venir, nous devons tous nous armer de patience, car peu d'entre nous échapperont aux désagréments : réfection de la rue Sainte-Catherine, travaux de Gaz Métro sur l'avenue Durocher, réfection du Centre récréatif Édouard-Rivet et, restons zen, réfection de l'intersection Marien/Métropolitain, pour ne nommer que ceux-là.

Ces derniers travaux nécessitent une logistique quasi surhumaine, tant sont nombreux les impacts à considérer. Tenter de conserver la fluidité de la circulation tout en coordonnant les opérations des nombreuses parties prenantes requiert une planification très complexe, qui ne peut souffrir les imprévus (accrochages, intempéries, etc.).

Nous tenons à vous assurer dès maintenant que tout, absolument tout, est mis en œuvre pour minimiser l'impact des travaux. Mais s'il vous arrive de subir quelques désagréments, rappelez-vous les expressions « On ne fait pas d'omelette sans casser d'œufs », et « Il faut souffrir pour être beau ou belle! » Sur ce, je vous souhaite de belles vacances, et vous remercie à l'avance de votre collaboration.

A WORD FROM THE MAYOR

Have you renovated a part of your house lately? If so, you know how difficult the situation can get. This summer, we will be working on Sainte-Catherine street, Gaz Métro will work on Durocher avenue, the renovations on the CRER will begin and, last but not least, major roadwork is planned at the Marien/Métropolitain intersection. You have no idea how this last project will require intensive preparations and logistics. We want you to know that we will do everything we can to make these projects as easy as we can on you. But if you do suffer some inconvenience, please be patient, things will be so much better after! I wish you all the best of vacations, and thank you in advance for your cooperation.

Robert Coutu
Maire de Montréal-Est
Mayor of Montréal-Est

ÉPLUCHETTE DE BLÉ D'INDE

C'est le 6 août prochain qu'aura lieu la traditionnelle épluchette de blé d'Inde de la Ville au parc de l'Hôtel-de-Ville. Cet événement est sans contredit le plus attendu de l'été à Montréal-Est. Jeux gonflables, maquillage pour enfants, bricolage, animations diverses, animaux de la ferme et à compter de 19 h 30, le spectacle du groupe Lipstick Rodéo.

C'est un rendez-vous à ne pas manquer!

RAPPEL CONCOURS D'EMBELLISSEMENT

N'oubliez pas de vous inscrire au concours d'embellissement de la Ville de Montréal-Est. L'inscription est obligatoire avant le 4 août prochain par téléphone au 514 905-2000 ou par courriel à communications@montreal-est.ca. À la mi-août un panel de juges formé de membres du Conseil municipal et de bénévoles du Comité consultatif d'urbanisme effectuera une tournée des résidences inscrites. Les gagnants recevront un chèque ou une plaque commémorative selon leur choix. Participez en grand nombre, si nous voulons en faire une tradition!

INSCRIPTIONS - ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE MONTRÉAL-EST

Les inscriptions pour la saison 2016-2017 du hockey mineur de Montréal-Est se tiendront les 11 et 18 août, dans le hall d'entrée du Centre récréatif Édouard-Rivet de 6 h à 20 h 30. Ne manquez pas l'occasion d'inscrire vos jeunes joueurs!

RÈGLEMENT DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR L'UTILISATION DU RÉSEAU CYCLABLE

En vigueur depuis le 23 décembre 2014, le règlement institue certaines règles régissant l'utilisation du réseau cyclable identifié au plan de transport. Nous en présentons ici les articles 3 et 4, précédés des définitions s'y rapportant :

« **Bande cyclable** » : désigne une voie réservée aux cyclistes et aménagée à même la chaussée routière, qui est unidirectionnelle ou à contresens.

« **Bicyclette** » : désigne tout engin de locomotion dont le déplacement est assuré par la seule force musculaire de son conducteur, par l'intermédiaire d'un pédalier entraînant la roue arrière par une chaîne.

Malgré l'alinéa précédent, la bicyclette assistée ou à assistance électrique constitue une bicyclette au sens du présent règlement.

Toutefois, la bicyclette assistée ou à assistance électrique qui est équipée d'un marchepied, d'un cadre ouvert ou d'un plancher plat ainsi que le scooter électrique muni ou non d'un pédalier ne sont pas des bicyclettes au sens du présent règlement.

Article 3 : Sur une bande cyclable, une piste cyclable ou sur un sentier polyvalent, il est interdit de circuler autrement qu'à bicyclette, en patins à roues alignées, en fauteuil roulant motorisé ou non, en triporteur ou en quadriporteur. Malgré l'alinéa précédent, il est permis de circuler à pied sur un sentier polyvalent.

Article 4 : Toute personne circulant en patins à roues alignées, en fauteuil roulant motorisé ou non, en triporteur ou en quadriporteur, sur une bande cyclable, une piste cyclable ou sur un sentier polyvalent, doit se conformer aux dispositions du Code relatives à la circulation des bicyclettes. Quiconque contrevient à l'une des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible d'amendes.

FÊTE DE RUE / MARCHÉ AUX PUCES 10 septembre AVENUE BROADWAY de 9 h à 16 h

Ceux et celles qui sont intéressés à louer un emplacement pour le marché aux puces peuvent le faire en se présentant au Centre récréatif Édouard-Rivet. Vous pouvez louer un emplacement au coût de 16 \$, et louer une table au coût de 11 \$. Les taxes s'ajoutent à ces deux montants. Pour plus d'information, veuillez composer le 514 905-2105.

RÈGLEMENT CONCERNANT LES PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES VERTS

La Ville de Montréal-Est a adopté le règlement 62-2016, concernant les parcs, terrains de jeux et espaces verts le 15 juin dernier. Le règlement peut être consulté sur le site internet de la Ville, ou à l'Hôtel de Ville. Nous reproduisons ici l'article 11 du règlement, qui concerne la présence d'animaux dans les parcs :

Art. 11. Animaux - Il est interdit d'être accompagné d'un animal.

Il est cependant permis d'être accompagné d'un chien dans un parc à chien.

Il est également permis de promener un chien dans les parcs de l'Hôtel-de-Ville, de Montréal-Est, Henri-Leroux et des Vétérans s'il est tenu en laisse et s'il se trouve en tout temps sur un sentier piétonnier.

Il est toutefois interdit de se trouver dans une aire d'activité accompagné d'un chien, et ce, même si cette aire d'activité est traversée par un sentier piétonnier. Il est également interdit de se trouver à un endroit du parc où une signalisation l'interdit.

À noter que, par mesure de sécurité, la présence d'animaux est toutefois interdite dans les parcs lors d'événements majeurs.

PUNAISES DE LIT

Les punaises de lit sont des insectes brunâtres visibles à l'oeil nu. Elles sont de la taille d'un pépin de pomme, soit d'environ quatre à sept millimètres. Elles sont actives et visibles la nuit, et on les trouve généralement le long des coutures des matelas. Elles se nourrissent du sang des humains. Les infestations de punaises de lit peuvent causer des problèmes aux humains. En tout temps, évitez de récupérer les matelas, les meubles rembourrés ou le mobilier de chambre laissé sur le bord de la rue. Ceux-ci peuvent facilement héberger des punaises de lit.

MONTRÉAL EST

Réalisation : Francine McKenna, directrice - communications, culture et communauté

Coordination : Marie-Claude Bonnasserre

Une production de la direction des communications, de la culture et de la communauté

514 905-2000

communications@montreal-est.ca

Ville de Montréal-Est 11370, rue Notre-Dame, 5^e étage, Montréal-Est (Québec) H1B 2W6 Tél : 514 905-2000

Toute reproduction totale ou partielle de ce document est interdite sans autorisation écrite préalable.